

**LES PROFESSIONNELS FNAIM DU  
DÉPARTEMENT VOUS INFORMENT**

**FNAIM  
13**

## *L'agent immobilier : le seul vrai professionnel réglementé de l'immobilier*

Agent immobilier, une profession réglementée

*La loi n° 70-9 du 2 janvier 1970, dite « loi Hoguet », encadre strictement la profession d'agent immobilier. Elle en réglemente aussi les conditions d'accès, en subordonnant son exercice à l'obtention d'une carte professionnelle. L'exigence figure à l'article 3 de la loi. La disposition est d'ordre public : il n'est pas possible d'y déroger.*

### **➔ L'AGENT IMMOBILIER :**

l'unique référent du marché de l'immobilier local

### **➔ L'AGENT IMMOBILIER FNAIM :**

un professionnel compétent, formé,  
assuré et responsable

### **➔ DES OUTILS PROFESSIONNELS :**

au service du consommateur issus  
de la première organisation européenne immobilière

**AGENT IMMOBILIER, C'EST UN METIER !**

La FNAIM : un label de qualité

[www.fnaim.fr](http://www.fnaim.fr)

**ACHETER • VENDRE • LOUER • GÉRER**

Trouver le professionnel FNAIM 13 sur simple demande  
Tél. : 04 91 37 21 45 • 17, rue Roux de Brignoles 13006 Marseille